

ENQUETE RELATIVE

A

Bojet de Parc National des Calanques

En exécution de l'arrêté du 28/03/2011 de Monsieur le Préfet,  
de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur et du département  
des Bouches du Rhône, je soussigne,

M<sup>r</sup> Patrick Boëc, Directeur de la Cnac

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraché, contenant 8 feuillets, pour recevoir  
durant un mois pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux, les obser-  
vations du public.

à la Cnac le 17/10/2011



Patrick Boëc

première journée

Le 17/10/2011 de 8 heures à 17 heures

9<sup>e</sup> Observations de M<sup>r</sup> [redacted]

Je tiens à relever l'incidence suivante en rapport au VITI.  
L'article de la charte énonce "le parc n'a pas vocation à limiter  
la circulation du VITI". Le préfet évoque lui que seules  
les sorties autorisées par le CA, telles évidemment le Directeur et  
autour. C'est une liste de sorties interdites qu'il faut lister  
de telle à ce que le PN des Calanques puisse l'exemple

F

du PN des Cévennes, autre parc habité en France.

Si des interdictions existent elles doivent être justifiées par

des critères s'appliquant à tous les pratiquants, pour des  
raisons de protection de la nature, de cohabitation

Circuler uniquement sur des voies existantes, ne pas polluer,  
respecter les autres utilisateurs sont compatibles avec  
la protection de la nature.

Les critères de technicité, de puissance, de vitesse ne sont pas  
applicables. Si l'étaient appliqués à l'escalade, celle-ci  
serait interdite?

Si le parc veut mettre en avant certaines topo's, mais  
laisser le principe libre, les VTCI sont des supports de  
ce parc.

Yves

Monsieur,

Je vous écris suite au projet de création de Parc national dans les Calanques. Je pratique le VTT depuis maintenant vingt ans, évidemment sur toutes les pistes et sentiers qui se présentent devant mes crampons, mais également, le plus souvent possible pour mes déplacements quotidiens, qu'ils soient personnels ou professionnels, pour une action éco-citoyenne. Il me semble que ce mode de transport vert est en pleine expansion, tout est mis en place dans les agglomérations et même en dehors pour qu'il se développe. De plus, les personnes qui choisissent cette démarche pour se déplacer en ville et en pleine nature, répondent donc à une logique de respect de l'environnement.

Il serait donc dommage, dans un Parc national, de ne pas inclure ce mode de déplacement qui regroupe en très grande partie des personnes responsables et soucieuses de leur environnement : que serait le VTT sans la nature qui va de paire ?

Il existe certainement une infime frange de la population vététiste qui ne respecte pas son terrain de sport, mais elle existe également dans toutes autres formes d'activités physiques ou sportives (randonnée pédestre, course à pied, vtt, etc...). Nous avons d'autant plus de respect pour ce qui nous ravit ou nous fait souffrir (dans l'effort).

De plus, seules quelques zones des Calanques sont très exigeantes techniquement, ce qui limite naturellement le nombre de vélos dans ces secteurs, évitant ainsi les conflits avec les autres usagers.

Ce serait une erreur, d'éloigner des acteurs sensibles de la bonne santé de leurs sentiers, et de les pousser à se précipiter dans leurs véhicules polluants, qui déverseront encore un peu plus leurs fumées toxiques n'épargnant pas le site du parc national des Calanques, pour aller rejoindre d'autres sentiers.

Je suis [REDACTED], vététiste depuis 20 ans, organisateur de randonnées vtt éco-responsable, j'entretiens et réouvre, en accord avec les autorités locales, quelques sentiers, je ne jette aucun de mes déchets et je m'arrête pour en ramasser à l'occasion et je ressemble à la majorité des personnes qui pratiquent cette activité. Nous sommes des amoureux de la nature, ne nous transformez, dans vos analyses, pas en destructeur de l'environnement.

Eco-sportivement,

Direction de l'Aménagement Durable et  
de l'Urbanisme – Mairie de Marseille  
Enquête Publique pour le Parc National des Calanques  
40 Rue Fauchier  
13002 Marseille

## I

Messieurs,

Dans le cadre de l'enquête Publique pour le futur Parc National des Calanques, j'aimerai que soient éclaircies les éventuelles contraintes qui pèseront sur la pratique du vélo sur pistes et sur sentiers en cœur de parc.

Le vélo tout terrain est pratiqué dans les calanques depuis que ce sport de pleine nature est arrivé en France sans qu'aucun conflit d'usage ou dégradation particulière n'ait, semble t-il, été relevé. A en lire la dernière version de projet de charte, la place est faite pour qu'une règlementation par décret puisse le bannir purement et simplement du cœur.

En effet, la règlementation de ce loisir non polluant pratiqué par une majorité d'amoureux de la nature sera soumise aux décisions du futur directeur et/ou du futur conseil d'administration d'un parc limitrophe à la seconde plus grande agglomération française. Quel message à la population marseillaise une interdiction aux vélos laisserait passer ? Que le vélo est nuisible à l'environnement ???

Il n'est donc pas inscrit dans le texte fondateur du futur parc (sa charte), que la pratique du vélo, respectueuse de l'environnement, est acceptée sur les sentiers et pistes des calanques.

- Quels sont les éléments factuels et scientifiquement prouvés qui poussent l'administration à penser que la pratique du vélo tout terrain est contraire à la préservation de l'environnement ?
- Est-il si risqué que soit inscrite dans la charte fondatrice du parc, la liberté de circuler à vélo sur les pistes et sentiers du Parc (hors zones exceptionnellement fragiles de type réserve intégrale) ?
- Sur quels critères objectifs ce loisir doux et contemplatif de la nature sera réglementé en cœur de parc ?
- Avez-vous intégré dans votre réflexion la pollution qui sera générée par une interdiction aux VTT en cœur de parc ? En cas d'interdiction aux VTT en cœur de parc, que feront les marseillais qui aujourd'hui partent de chez eux à vélo pour aller rouler dans les calanques ? Ils n'auraient pas d'autre choix que de prendre leurs véhicules à moteurs polluants pour aller rouler ailleurs. C'est carrément contreproductif à la mission de protection de l'environnement !

Je vous remercie d'intégrer ces éléments dans votre réflexion, pour que la création de ce parc, que tous les amoureux de la nature (comme le sont la plupart des Vététistes) souhaitent, **se réalise avec eux** et non en les excluant de cette zone qu'ils chérissent et fréquentent régulièrement.

Bonjour;

je me refuse de croire que vous  
puissiez envisager d'interdire le vélo  
dans les calanques.

Le véloriste est un cycliste amoureux  
de la nature et de ses grands espaces.  
il est un randonneur avidé de  
beaux paysages.

Ils sont très peu nombreux les  
compétiteurs à la recherche d'exploits  
de sensations fortes et de dépassement de soi.

Dans 99% des cas la cohabitation avec  
d'autre pratiquant (piétons) se passe bien.

Dans l'espoir d'avoir su retenir votre attention.

-4-

En tant que pratiquant du vélo tout-terrain, mon attention a été attirée par le texte du projet de charte concernant la circulation des cycles (MARCoeur 42, p. 38). La limitation aux parcours "à faible pente" et "ne nécessitant pas de technicité particulière" devrait entraîner une interdiction du VTT sur la quasi-totalité des sentiers du cœur du parc. Seuls seraient donc autorisés les pistes carrossables et quelques rares sentiers, ce qui enlèverait, pour la grande majorité des pratiquants, tout intérêt à l'activité, comme l'a bien montré une étude allemande publiée par le DIMB (Deutsch Initiative Mountain Bike, association allemande pour la promotion du VTT). Il ne faut pas confondre la circulation des vélos sur des sentiers techniques avec une "vttiste extrême du cyclisme" ("Freeride" ou

crise  
verse  
politiqu

ent parvenir à un a  
bre, mais, au-delà d  
ce qui est en cause P  
attaquent mutuellement  
le pouvoir et le PS se  
triple A Page 12  
tectionnisme, la crise  
Débats pages 20

s  
sur »  
Pour  
à voi

à Jean-Cyril  
le son  
ierre-Henri  
r France  
cabinet

Enquête  
des mails  
de bureau  
quotidien  
Face à cett  
se déconne

Il ne faut pas confondre la circulation des vélos sur des sentiers techniques avec une "pratique extrême du cyclisme" ("Freeride" ou "FreeStyle") qui se déroule en dehors des sentiers et peut occasionner des dommages à l'environnement. Le VTT, même sur des itinéraires très techniques, est une "pratique douce" car :

- non polluante, et ce d'autant plus que le Marseillais peuvent (comme je le fais, en habitant le centre-ville) se rendre dans le massif sans emprunter leur voiture
- respectueuse des sentiers, en particulier dans les Calanques où le risque d'érosion du terrain, généralement aschenu, est faible, et, en tout cas, certainement bien inférieur pour les vélos, qui sont et seront toujours très minoritaires, à celui occasionné par les nombreux piétons

«Le Monde  
économie»

G20 : l'enjeu caché des  
«banques de l'ombre»  
Supplément

# Le Monde

Mardi 25 octobre 2011 - 67<sup>e</sup> année - N°20764 - 1,50 € - France métropolitaine - [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)

Fondateur : Huber

- 6 -

- peu dérangeante pour les piétons, surtout  
dans un massif où beaucoup de sentiers  
sont, de toute façon, impraticables à  
VTT, et où le nombre de vélos est et sera  
toujours faible, étant donné la difficulté  
générale des parcours.

[REDACTED]

le 25-10-2011 Jc